Malgré lui, et sans que rien ait pu le mettre au courant de ce qui se tramait, une angoisse croissante l'envahissait.

—Le parquet de Paris, continua aussitôt le juge d'instruction, croit avoir les preuves certaines que le marquis de Cypières, inhumé récemment dans cette commune, n'est pas mort de mort naturelle.

André Bascon devint plus pâle qu'un spectre.

Que disait-il donc, ce juge aux yeux malveillants et aigus, aux lèvres plus minces que de vieux couteaux mêmes?

Ne devenait-il pas fou, en vérité?

M. de Cypières, le mari de Madeleine, celui que Joannie et elle avaient soigné toutes les deux, mort violemment?....

Allons donc!.....

—C'est pour le marquis de Cypières que vous êtes ici, monsieur? dit-il tout haut, au bout de quelques minutes. Vous êtes bien sûr du nom?.....

—Absolument. Et sans erreur possible.

—Alors, c'est le parquet de Paris qui se trompe.

—L'autopsie que va pratiquer M. le docteur Laborde, en notre présence, nous l'apprendra.

La pâleur du commissaire devint effrayante.

—Qu'est-ce que vous dites, s'écria-t-il, vous allez déterrer M. le marquis?

—Parfaitement. Et je vous prie d'abord de cesser vos étonnements, ensuite d'envoyer chercher les ouvriers nécessaires pour ouvrir la tombe et les divers cercueils dans lesquels le corps doit être renfermé.

Allez donner des ordres dans ce sens. Nous, nous passons devant. Vous nous rejoindrez au cimetière.

Et comme M. Grenier, plus droit et plus raide qu'un pieu, se dirigeait vers la porte, André, qui par un violent effort de volonté s'était ressaisi, l'arrêta.

—Mais Cypières n'a pas été enterré à Rosès, dit-il.

L'autre se retourna sèchement.

—Ah! fit-il, où donc?

—Au cimetière de Brasseac, un petit village voisin, assez rapproché, mais où, cependant, par cette chaleur, vous ne pouvez vous rendre à pied.

—Alors?

—Vous remonterez dans la voiture qui vous a amenés, et vous y serez dans vingt minutes environ.

—Bien, envoyez chercher vos ouvriers et disposez vous à nous accompagner.

André sortit pour obéir et revint quelques minutes après.

—Je suis à votre disposition, messieurs, dit-il en rentrant, la voiture est avancée, et le maçon, qui prendra un chemin de traverse, sera au cimetière en même temps que nous.

—Et les autres ouvriers? demanda M. Grenier, sont-ils également prévenus?

—C'est inutile, le maçon est intelligent et adroit, il fera seul la besogne, aidé par le garde champêtre qui est forgeron de son état.

Les trois étrangers, escortés par le jeune commissaire, remontèrent dans la voiture qui les avait amenés.

Le procureur quoique du pays, mais nouvellement installé à St-Justin, demandait à Bascou des explications sur le mariage de M. de Cypières. Le docteur Laborde se mêlait discrètement à la conversation.

Seul, le juge d'instruction, renversé au fond de la voiture, ne semblait pas les entendre. Ses terribles lèvres, plus minces que jamais, les sourcils rapprochés, et une ride profonde coupant en deux un front haut et étroit, déprimé aux tempes comme si quelque formidable coup de poing y eût creusé des énormes trous, il paraissait étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

Était-ce donc l'idée poignante, à coup sûr, de porter le trouble et le déshonneur dans la famille de Cypières, au foyer que cette jeune veuve habitait seule, qui préoccupait ainsi M. Grenier?

De cela, en vérité, le juge se souciait comme d'une guigne.

Son avenir, son avancement, ce qu'il appelait pompeusement son talent, mis enfin en relief par une affaire majeur, voilà à quoi pensait uniquement M. Grenier.

Grand, long comme un jour sans pain, plus maigre qu'un clou, avec des yeux verdâtres et fuyants aux paupières bridées, le front plat, la bouche édentée aux lèvres minces et flasques, les joues aussi ridées qu'une pomme cuite, M. Grenier avait cinquante-cinq ans, en paraissait soixante-quinze, et en était encore à parler de son avenir!.....

Envoyé comme juge d'instruction à Saint-Justin, lors de ses débuts, il y avait vingt huit ans de cela, il y était toujours, malgré des efforts surhumains pour en sortir.

Mais l'avancement rêvé n'était jamais arrivé, ses chefs n'ayant point d'estime pour son caractère étroit, sans intelligence ni dignité.

En effet, marié une première fois à une fille d'employé sans fortune et sans éducation, il avait traîné une vie misérable, terre à terre avec les calculs mesquins et perpétuels de billets sans cesse à payer ou à rapprocher.

La malheureuse était morte à la peine, lui laissant deux filles.

Bien des années s'étaient écoulées; un parent de Mme Grenier avait laissé aux enfants quelques sous, qui permettaient de vivre moins misérablement, lorsque le juge rencontra une jeune personne, fort compromise qui jeta ses dévolus sur lui, et avec laquelle il se maria, sans vouloir écouter un seul mot de ses collègues, de ses amis, en même de ses filles, en âge de se marier elles-mêmes.

Alors commença dans son intérieur une vie d'enfer.

La jeune Mme Grenier ne rencontra pas opposition, mais elle trouva en face d'elle un mari qui ne voulait pas lui laisser faire ce qu'elle voulait, tout de suite.

Les jeunes filles se vengèrent pour elles du rôle qu'elles avaient pu jouer, et, après une enfance violentée avec leur père, elles finirent par en mener, emportant avec elles leur mère hors de la maison.

Un jour on avait complètement ouvrit les yeux du juge sur le compte de celle qui maintenant était son ennemie, et, après quelques mois, emportant avec elles leur mère hors de la maison.

Mais, en dehors de ces scènes atroces, il avait remarqué que la femme qui lui résistait en tout avait eu des idées folles à tout le monde.

Et deux jours après, il avait tout oublié, tout pardonné!.....

Ces scènes, toujours terminées de la même façon, se renouvelèrent souvent.

Il arrivait même qu'il prenait le parti de considération dont il jouissait, lassé des cris d'angoissement la rage et le fiel qui étaient le fond même de sa mauvaise nature.

Envieux et vindicatif par caractère, les tiraillements de son intérieur le rendirent méchant, partial, sans conscience, jalousant d'instinct tout ce qui était riche, intelligent, jeune ou heureux.

A plusieurs reprises, sa partialité et sa passion lui avaient fait enlever l'instruction; sa connaissance du pays et de toutes les familles de la contrée la lui avaient toujours fait rendre.

Mais sa réputation était si déplorable, le connaissant si bien de quoi étaient capables ses méchancetés rageuses et ses colères de raté, que les jeunes avocats de Saint-Justin avaient ajouté une syllabe à son nom, et ne l'appelaient jamais que *Grédinier*.

—La mauvaise chance me poursuit, disait il souvent à sa femme qui lui reprochait amèrement de rester à Saint-Justin où elle mourait d'ennui, n'étant reçue nulle part; je ne peux mettre la main sur aucune affaire capable de me placer en relief. Mais patience, et jamais je la tiens, cette cause que je désire, un verrue quel avancement j'obtiendrai!....

Aussi, la veille, lorsque M. de Vidal, le procureur, reçut du parquet de Paris l'ordre de commencer l'affaire de Cypières, M. Grenier faillit-il en avoir une syncope de joie. Et lui, d'ordinaire si froid, si muet, si politique, qui fréquemment devenait vert de haine, mais qui toujours savait se contenir et se taire, ne fut pas maître de son impression.

—Oh celle-là, s'écria-t-il en parlant de Madeleine, elle est sûre de son affaire!..... Je la ferai condamner au bagne, si je le peux!

M de Vidal tressaute.

Parfait-il la tête, ce vieil oilibrias-là de parler ainsi avant même les première enquêtes?..... Un juge! Était-ce croyable!.....

—Dites donc, mon cher, commença-t-il très raide, vous n'allez pas faire arrêter cette jeune femme sans l'avoir entendue, même sans l'avoir vue, je suppose?.....

—Elle est coupable.

—Vous allez vite. Plus même que l'opinion publique, qui, jusqu'ici, l'a complètement respectée. Quant à moi, j'ai beaucoup entendu parler de Mlle de Bram, et de sa famille, par mon père qui était un ami du sien. C'étaient de gens infiniment honorables. Pour que la marquise de Cypières soit devenue une empoisonneuse, il faut qu'elle ait bien changé

Grenier, emporté par sa passion et son envie, haussa les épaules.

—Allons donc, dit-il, une intrigante sans le sou, qui est arrivée à mettre la main sur une des plus belles fortunes du pays..... Est-ce que ces choses-là ne prêtent rien quand on est honnête!.....

—Pourquoi pas, surtout avec la bénédicte la grâce de Mme de Cypières?

Et comme l'autre protestait encore d'un geste, M de Vidal, de plus en plus raide, l'arrêta.

—Vous avez de bien singulières idées pour un magistrat, monsieur le juge, lui dit il très cassant; brisons là, s'il vous plaît.

Grenier n'eut pas insister, sentant qu'il était déjà allé trop loin. Mais en rentrant chez lui, dans son intérieur malpropre et misérable, sans bonheur et sans dignité, auprès de cette femme, dont au faiblesse et au passion tolérant les vices, il se promit de faire payer à Madeleine, s'il le pouvait, sa richesse, sa supériorité, le renom de droiture et d'honnêteté qu'elle avait au conquérir.

Au fond de la voiture où étaient enfoui Grenier, à côté de M. de Vidal, ayant devant lui le docteur Laborde et André Bascou, il pensait plus que jamais à la façon dont il pourrait faire condamner cette jeune femme, condamnation sur laquelle s'élèverait sa fortune et son avancement, qu'elle fût innocente ou coupable.

Enfin, le petit village de Brasseac apparut de loin, avec ses arbres aux futaies épaisses et ses toits rouges, semblables à des taches sanglantes ressortant dans le vert foncé des landes environnantes.

Il faisait la plus belle matinée d'été que l'on puisse rêver.

Le firmament clair et limpide paraissait être un immense voûte, très pâle, très transparent. Au bois quelques peupliers épars au bord des sources, se balançaient dans l'air chargé de parfums de la forêt. Un grand, un profond silence régnait, à peine interrompu par les appels lents et tristes des bouviers donnant aux vignes les derniers labours.

Autour de soi, on sentait un calme doux et bienfaisant, quelque chose de profondément paisible et recueilli, qui reposait l'âme et cadrait bien mal avec la mission de deuil et de mort dont étaient chargés les magistrats et le médecin.

On mit pied à terre au bout de l'avenue qui conduisait au champ de l'éternel repos, et bientôt, après avoir franchi les grandes portes de fer pointées en noir, on arriva au milieu du petit cimetière où les glycines et les roses se mariaient aux étoiles blanches des clématites, aux branches parfumées des héliotropes et des jasmins.

Deux hommes debout attendaient déjà devant la tombe du marquis de Cypières, d'autant plus imposante que toutes les autres, excepté celle de la famille de Bram, étaient de pauvres petites sépultures de village, humbles et modestes, avec leurs couronnes de perles à moitié émiettées par les pluies d'hiver, et leurs chétives barrières de bois où grimpaient des lierres.

M. Grenier se retourna vers André Bascon:

—C'est-là, n'est-ce pas? demanda-t-il.

—Oui, répondit le commissaire de police.

—Bien, ordonnez à votre maçon de se mettre de suite à la besogne.

—Celui-ci, en effet, commença aussitôt, est du garde champêtre.

Ils étaient fort adroits tous les deux, néanmoins le juge les trouvait lente et donnait de fréquentes signes d'impatience, tandis que le procureur se promenait les mains derrière le dos, lisant d'un œil indifférent les diverses inscriptions des tombes.

Le docteur Laborde, lui, tout à son affaire, s'informait de l'endroit où l'autopsie pourrait avoir lieu; quant à André, plus blanc qu'un linge; appuyé contre l'une des colonnes de la luxueuse tombe, il paraissait privé de sentiment, sur le point de tomber en syncope.

Enfin la pierre fut descellée et dans la cavité noire, le maçon et le garde champêtre s'introduisirent. Mais ils reparurent au bout de quelques instants, déclarant qu'il leur était impossible de transporter seuls, le lourd cercueil de M. de Cypières.

On appela le forgeron; deux paysans qui labouraient un champ voisin furent également hélés, et après des efforts énormes, le cinq hommes, pliant sous le poids, déposèrent la bière sous l'auvent, où jadis Madeleine avait fait à Charles Sintély la confidence de son éternel amour pour Richard de Clavière.

Bientôt le premier cercueil fut déloué, le deuxième en zinc fut également desoudé, et la caisse de chêne apparut, intacte, avec sa large plaque d'argent sur laquelle étaient gravés le nom et les armes du défunt.

André Bascon constata le parfait état de toutes choses, et la triste opération continua.

Encore quelques secondes s'écoulèrent, et la figure blême de M. de Cypières apparut à tous ceux qui étaient là.

Le médecin avait étalé tous ses outils d'autopsie sur le banc de pierre, il fit étendre le corps sur une table de bois qu'on s'était procurée, et bientôt ses petites mains de femme, dépouillèrent lentement M. de Cypières du linceul et des habits qui l'enveloppaient.

Puis, avant toutes choses, il souleva la paupière du mort, qui aussitôt laissa voir une pupille toute noire, d'une dilatation extraordinaire.

Le docteur avança les lèvres, tandis que ses sourcils, malgré lui, tressaillaient à plusieurs reprises.

Néanmoins, comme de ses lèvres closes pas un son ne sortit, lui n'en fit rien rogner.

Deux heures durant, deux longues heures qui parurent deux siècles à tous ceux qui étaient là, même à l'indifférent procureur, le médecin scia, découpa, fouilla ce pauvre corps jusque dans ses profondeurs.

Enfin, il l'arrêta et dit:

—La voiture est-elle là?

—Oui, répondit aussitôt M. Grenier, de tous le plus angoissé, le plus impatient Pourquoi donc en avez-vous besoin, docteur?

—Parce que dans ces caisses il y a des bocaux qui ne sont nécessaires. Veuillez donner des ordres pour qu'on me les apporte ici.

Le juge devint encore plus pâle qu'à l'ordinaire.

—Des bocaux!..... murmura-t-il en s'éloignant. Enfin, ce n'est donc!..... Dieu me pardonne, ce procureur fait mal heur m'effrayait avec ses grands mots!.....

Quelques minutes après, Grenier revenait avec le forgeron apportant les objets demandés.

Le docteur Laborde plaça dans les bocaux les divers organes qu'il devait analyser plus à fond.

Alors, demanda le juge d'instruction brusquement, il y a empoisonnement, n'est ce pas?

—Je ne puis vous répondre catégoriquement, et surtout officiellement, ainsi à brûle pourpoint, répliqua le docteur Laborde, cependant, je ne crois pas être téméraire en vous affirmant qu'il a de très fortes présomptions pour cela.

—Combien faut-il de temps pour que votre rapport soit déposé?

—Deux ou trois jours au moins. Peut-être davantage si les analyses se compliquent.

—Et si pendant ce temps et à la nouvelle de l'autopsie les coupables s'enfuient?.....

Le médecin avança ses lèvres fines.

—Ceci, mon cher juge, est votre affaire, dit-il.

Grenier hésita, puis se mit à parler assez longuement à voix basse au procureur,

M. de Vidal, d'abord, parut protester vivement, puis peu à peu l'indifférence ennuyée qui était l'expression ordinaire de sa physionomie reparut et haussant les épaules:

—Après tout, dit-il, cela vous regarde, faites ce que vous voudrez. Mais il me semble que vous feriez mieux de remettre votre visite à un autre jour.

—Pourquoi donc cela?

—Parce que vous seriez plus maître de vous, et que vous auriez, au moins en apparence, le calme et la froide impassibilité qui sont les premières et les plus indispensables qualités d'un magistrat instructeur.

M. Grenier fut à son collègue le plus vif dédain de tous les regards.

—Monsieur, dit il, que signifient vos paroles?..... Est ce que vous auriez l'intention de m'insulter?.....

—Dieu me garde. Je me permets un simple conseil.

—Merci bien, je sais ce que j'ai à faire. D'ailleurs, j'ai des ordres.

—Alors, exécuter-les.

M. Laborde, aussi tranquillement, aussi méthodiquement que s'il eût été dans son cabinet, avait lavé, puis essuyé méticuleusement, et remis dans leurs longues boîtes les divers instruments dont il venait de se servir.

De loin, et d'un œil fin, il avait suivi, sans l'entendre, le colloque du juge et du procureur.

Lorsqu'il eut tout remis en place, et pendant qu'André Bascon faisait rapporter le corps de M. de Cypières dans sa tombe, au instant profanée, le médecin s'approcha des deux magistrats.

—Et bien, leur dit-il, notre besogne est terminée, revenons-nous à Saint-Justin!

—Non, répondit aussitôt le juge d'instruction, nous allons à la Roche-Morte.

—Quoi, sur le-champ?

—Oui, je tiens à voir Mme de Cypières avant que personne ait pu la prévenir de ce que nous venons de faire ici. J'y tiens même si fort que je me passerai de mon greffier.

Le garde champêtre, qui écoutait vaguement, se crut le droit d'intervenir.

—Votre greffier, qui vous avait manqué au départ de Saint-Justin, vient d'arriver ici avec une voiture, monsieur, dit-il.

—Ça se trouve à merveille, répondit le médecin, le même voiture me ramènera à Saint-Justin, car je ne me soucie nullement, moi, de vous accompagner à la Roche-Morte.

—A votre aise, c'est votre droit, répondit sèchement M. Grenier, tandis que le regard expressif de M. de Vidal disait:

—Pourquoi diable, moi, suis-je cloué aux côtés de ces oiseaux de malheur?.....

Que je voudrais donc filer avec vous!..

Pendant que le médecin s'éloignait, emportant par l'anse de cuivre la lourde boîte d'autopsie, André Bascon ayant terminé sa lugubre besogne revenait, le visage plus blanc et plus désemparé

Le vieux guerrier parle favorablement du King's Royal Germetuer.

J'ai souffert pendant des mois d'insomnies et d'indigestions sans soulagement. Un ami, un jour, m'engagea à faire l'essai du Royal Germetuer du Dr King. Je fis l'essai et fus soulagé. J'espère être parfaitement guéri.

JAMES LONGSTREET.

Gainesville, Ga., le 27 juin 1890.

St-Louis, 7 février 1890.

Je souffre depuis dix ans d'un catarrhe et d'une bronchite. Je me soigne entre temps, mais sans grands résultats, évitant toujours du premier des médicaments patentés. Il y a environ six semaines, cependant, que le fils l'essai du Royal Germetuer, l'en suis à la troisième bouteille et je sens que je suis entièrement guéri. Néanmoins je me fédérai pas pour mille dollars mon droit d'en continuer l'usage.

Respectueusement, J. B. LAGO, Architecte.

Bâtisse de la Banque de Commerce.

M. B. Avary & Cie., Atlanta, Ga., disent: "Nous vendons cinq fois autant de votre Royal Germetuer que de tout autre médicament patenté sur le marché, et il donne toute parfaite satisfaction. La demande augmente sans cesse."

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Trésor Public District.

Jean Perrault vs The Anglo-American Real Estate and Improvement Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,641.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ile Borne par les rues Ursulines, St-Philippe, Ville de Chartres et Bagatelle, et mesurant, ensemble, 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, tel que le dit lot No 1 en date du 1er décembre 1887, fait par Bourgeat, voyer, le 4 novembre 1887, déposé au bureau de l'Arpenteur Municipal, et d'une partie du lot No Deux cent Cinq situé au lac Ponchartrain, ayant 40 pieds de front sur la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, et mesurant, ensemble avec le dit lot ci-dessus décrit, quatre vingt-sept pieds quatre pouces et six lignes de profondeur de chaque côté, ainsi que l'usage des eaux de la Ville et quatre vingt dix pieds sur l'entre ligne et vingt-sept pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond, tout d'après le plan fait par le dit Bourgeat, voyer, le 4 décembre 1887, pour faire suite au plan fait par Bourgeat, voyer, le 12 février 1890, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et toutes les droits, privilèges et avantages lui appartenant, situés dans le second district de cette ville, dans le même lieu et mesurant vingt deux pieds sur la rue Ville de la rue Ursulines, cent vingt-et-un pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Robertson, entre lesquelles lignes et parallèles sur la ligne du côté de la rue Villeré et sur une ligne du côté de la rue Robertson cent pieds, ensemble cent pieds de profondeur, tel que le dit lot a été acquis par Philippe trente-deux pieds neuf pouces, avec droit de passer dans le fond de deux pieds six pouces, le tout conformément à un plan fait par Bel par Pilie, voyer, daté le 12 février 1890, un double du dit plan est annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessus, tel que le dit terrain a été acquis par achat fait successivement à Euphémie Blanche Pierre de Pradel Villars, par acte fait le 7 avril 1890 pardevant Chas. Pavy, notaire. Livre de transfert 131, folio 438.

Pour mieux l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—15 22 29—6 13 16 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Amemaide Simms et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,478.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ile Borne, et mesurant cent pieds de front sur cent pieds de profondeur, tel que le dit lot a été acquis par Jean Baptiste Sauvage, par achat fait à Jean Baptiste Sauvage, par acte fait le 7 juillet 1892 pardevant Jules Fabre, notaire, Livre de transfert 131, folio 439.

Pour mieux l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Trésor Public District.

Jacob Hochsteimer vs Auguste Mérengue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,967—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ile Borne par les rues Ursulines, St-Philippe, Ville de Chartres et Bagatelle, et mesurant, ensemble, 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, tel que le dit lot No Un de dit lot conformément à un plan fait par Bourgeat, voyer, le 4 novembre 1887, déposé au bureau de l'Arpenteur Municipal, et d'une partie du lot No Deux cent Cinq situé au lac Ponchartrain, ayant 40 pieds de front sur la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, et mesurant, ensemble avec le dit lot ci-dessus décrit, quatre vingt-sept pieds quatre pouces et six lignes de profondeur de chaque côté, ainsi que l'usage des eaux de la Ville et quatre vingt dix pieds sur l'entre ligne et vingt-sept pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond, tout d'après le plan fait par Bel par Pilie, voyer, daté le 12 février 1890, un double du dit plan est annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessus, tel que le dit terrain a été acquis par achat fait successivement à Euphémie Blanche Pierre de Pradel Villars, par acte fait le 7 avril 1890 pardevant Chas. Pavy, notaire. Livre de transfert 131, folio 438.

Pour mieux l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—15 22 29—6 13 16 juil

Diminution de 20 pour 100.

La saison chaude étant arrivée et, avec elle, l'éclosion et la propagation des insectes nuisibles des punaises surtout, j'annonce une diminution de vingt pour cent sur le prix de mon Formaldéhyde, ou "Bed Bug Killer and Egg Destroyer". D'après cela, la bouteille utilisable en sus que de coutume sera et la litre de quatre pieds.

Je tient observer que, détruisit en sonnes les punaises, on n'aurait rien fait si, en même temps, on ne détruisait pas leurs œufs. Or, mon liquide est le seul qui détruise ce résultat infaillible, et en guérir vous les exploitations que le donne à tout fabricant.

Dr. TESTUT,

Rue St Pierre, 154, près Bonaparte.

9 juin—

Mais à cette heure, une lueur terrible se fit jour en elle

Eh oui, c'était d'elle, Madeleine de Bram, que Mme de Mendragon prétendait se venger.

Comment?....

Et la dénonçant au parquet de Paris, parlait-il

C'était monstrueux, mais cependant c'était vrai.

En une seconde, la douceur, la tristesse, l'effroyement mélancolique de Mme de Cypières s'enfoncent comme la pensée sous le vent, pour faire place à une énergie à toute épreuve, à une volonté inébranlable, le tout enveloppé d'une souveraine et incomparable dignité.

Sous le coup de foudre qui la frappait, une autre femme naissait, une femme nouvelle, droite et loyale autant que l'autre, mais aussi décidée, aussi absolue, aussi indompitable que celle que l'on avait connue jusque-là avait été douce, affaissée et simple.

Subitement redressée, elle fixa sur le juge ses yeux étincelants de l'indignation.

—Expliquez-vous plus clairement, monsieur, dit-elle, je ne vous comprends pas.

—Ayez donc la patience d'écouter, madame, dit froidement Grédinier, et vous verrez que je sais parler net quand il le faut.

Des personnes fort honorables ont déclaré que la mort de M. de Cypières n'était pas naturelle.

Madeleine, depuis un instant, s'attendait à tout; cependant à ces mots la secousse reçue par elle fut si violente qu'elle faillit tomber en syncope.

Mais sa volonté veillait, elle se rattrapa, et malgré sa surprise, sa douleur, son indignation, elle eut le courage suprême de ne faire.

Grédinier continua:

—Les détails donnés par ces personnes étaient si précis que l'autopsie du cadavre a été ordonnée.

—L'autopsie!..... répéta Mme de Cypières de plus en plus suffoquée.....

—Oui, répondit le commissaire de police, l'autopsie!..... Mais c'est invraisemblable tout cela.

—Elle vient d'être faite.

—Quoi!..... Je ne comprends pas..... Pour qui, je rêve!.....

—Horace, mon mari!..... on a profané sa tombe!.....

—C'est la loi.

—Mais c'est épouvantable, odieux, atroce.....

—En attendant, une fois de plus, la loi, gardienne inviolable des sociétés, a eu son cours.

—Raison!..... Raison! Que voulez-vous dire?..... Je vous jure que je ne comprends rien à vos paroles..... Mon Dieu!..... est-ce que je deviens folle?

—Non, et votre épouvante même me prouve que vous saisissez fort bien le sens de mes mots: M. de Cypières est mort empoisonné.

Madeleine poussa un cri.

Empoisonné, Horace!..... Allons donc, il n'y a que Raymond Sintély et moi qui l'ayons soigné.....

—C'est bien parce que vous l'avez soigné seule avec votre cousin, en effet, que nous nous présentons devant vous aujourd'hui.

Madeleine, comprenant quelle horrible trame l'enveloppait, peu à peu, semblait monter en elle une terreur voisine à la folie.

M. de Vidal eut pitié d'elle.

—Il est impossible que d'autres que vous n'aient pas approché du lit de M. de Cypières, dit-il. Voyons, calmez vous et rappelez vos souvenirs.

—Il y a eu d'abord Clément, son valet de chambre qui lui, l'a encore mieux soigné que moi. Puis est arrivée sa sœur, la vicomtesse de Mendragon qui, également, a approché du lit de M. de Cypières aussi librement qu'elle l'a voulu.

Mme de Mendragon est arrivée à Paris, appelée par une lettre de son frère, et cette lettre, madame, est une accusation terrible contre vous.

—Mon mari, l'honneur et la droiture même, a pu écrire quelque chose contre moi, à qui, jamais, il n'a eu rien à reprocher?..... Non, monsieur, ce n'est pas vrai, et je ne le crois pas.

Grédinier ne répondit pas à la protestation indignée de Madeleine.

Il y avait une grande différence d'âge entre M. de Cypières et vous, n'est ce pas, madame? demanda-t-il au bout de quelques minutes de silence.

—Oui, monsieur, dit-elle simplement, mon mari avait trente-deux ans de plus que moi.

—Trente-deux ans, répéta lentement M. Grenier, en voilà une folie!

—Pardon, monsieur, veuillez garder vos observations pour vous. En quoi du reste cela peut-il vous intéresser?

—Encore patience! vous le saurez tout à l'heure.

M. de Cypières, paraît-il, vous a fait la vie dure?

—Jamais.

—Tout le monde le dit.

—Tout le monde se trompe.

—Il était jaloux, probablement parce que vous vous y prêtiez.

Madeleine se leva.

—Monsieur, dit-elle, je vous ordonne de vous taire ou de sortir.

—Quand ma mission sera terminée, pas avant.

—Mais quelle mission, monsieur? Serait-ce de venir dans ma maison insulter une femme honnête, qui n'a pas pour seule qu'elle-même pour la faire respecter?

Tout beau, madame la marquise, gardez vos indignations pour des causes plus légitimes, et tâchez de répondre plus convenablement que vous ne l'avez fait jusqu'ici: car de vos réponses à mes questions dépendent votre honneur et votre liberté.

Il y avait plus à douter.

Madeleine était accusée d'être une empoisonneuse.

Malgré sa conscience si paisible, la jeune femme se sentit avahie de cette épouvante folle que la justice inspire aux plus purs d'entre mêmes.

Elle devint livide, et d'une voix à peine distincte:

—Vous dites que ma liberté est en jeu, monsieur, c'est que je suis donc accusée d'une action infâme?.....

—Oui.

—Laquelle?

—D'avoir empoisonné M. de Cypières pour vous débarrasser d'un mari très âgé, soupçonneux, grogron, atrabilaire, et pour lequel la vie n'était pas agréable.

—Tout cet, monsieur, est atroce et faux. M. de Cypières mon plaisant tel qu'il était. Son caractère très droit et encore plus élevé m'inspirait une estime profonde et une affection à toute épreuve. Je l'aimais de toute mon âme, et mon existence entière ma fille et lui avait autant de bonheur que jamais femme l'ait pu rêver.

—Allons donc, vous ne dites pas la vérité.

—Qu'est-ce qui peut vous le faire supposer? Me sois je jamais plaintes à qui que ce soit?

—Vous êtes bien trop intelligente pour cela, surtout avec le but que vous poursuivies.

Qui a soigné M. de Cypières dans sa dernière maladie?

—Comme médecin, le docteur Raymond Sintély, mon cousin, Clément, Gaube, le valet de chambre de M. de Cypières, et moi.

—Qui le veillait la nuit?

—Tantôt Clément, tantôt moi.

—Ne vous arrivait-il pas pendant la nuit, lorsque ce n'était pas votre tour de garde, de vous lever pour aller chez M. de Cypières?

—Non, je ne l'ai jamais fait, et cela pour une cause très simple: n'est que, en général, je ne me couchais qu'à bout de forces, après avoir veillé une ou deux nuits entières. Alors, je tombais dans mon lit comme une masse, et je ne m'éveillais qu'assez tard dans la matinée, au moment même où je devais me lever.

—Rappelez bien vos souvenirs. Vous vous êtes relevée plusieurs fois, étant couchée, pour aller chez votre mari.

A continuer.

X.... est surpris en flagrant délit de filrt par le papa de la demoiselle.

—Que vous a autorisé, monsieur, à donner une pichée de baisers à mon fille?

—Mais, j'ai pris cela.... sous mon bonnet.

A propos du procès de la Boussinière, un journal parisien parle de Charpentier, le complice du notaire Guyard.

"Charpentier, dit-il, l'autographiste, l'ouvrier, le bras dont Guyard fut la tête."

Cet homme qui fut la tête de ce bras! n'est assez bien trouvé, n'est-ce pas?

L'esprit de Bébé:

—Ah! quelle chaleur, disait, hier, la mère de Bébé! Si j'étais riche, je partirais tout de suite pour les bains de mer. Et toi, mon fils, qu'est ce tu ferais?

—Moi, petite mère, j'achèterais un moulin à vent.

Calino, en présence des chaleurs dont nous jouissons, est allé s'installer à la campagne.

Il faisait les honneurs de son "cottage" à quelques amis.

—Je n'ai peut-être pas beaucoup de distractions ici, mais au moins je respire, j'ai l'air serein.

—C'est vrai, dit Boireau d'un ton convaincu.

Les enfants terribles:

Sa mère, mécontent, l'autre jour, disait:

—Je perds tous mes cheveux.

Alors intervint Bébé, qui écoutait:

—Pourquoi que tu ne fermes pas à clef le tiroir où tu les mets?

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente continuée à Lundi.

ENTREPRENEURS, Propriétaires de Maisons,

ATTENTION!

—AU—

63 et 65 rue Baronne.

Lundi, le 20 juin 1892, à 11 heures A. M.

Le stock entier du Codman Ford Building and Specialties Company, Limited.

Vingt-six magnifiques monteurs de cheminées, complets, en beaux bois polis, tels que chênes "quarter sawed," "Bird's Eye Maple," acajou, cerise, chêne antique, ivoire fini et noyer, étant ajustés avec des cabinets de glaces françaises, magnifiques grates en tuiles doux, poli, émaillée, etc., manteaux avec cabinets séparés en tous bois, ajustés avec toutes les améliorations ensemble 52 pieds 9 pouces et 3 lignes en terre Tchoupitoulas, ensemble avec toutes les améliorations et améliorations qui y trouvent, et toutes les droits, privilèges et avantages lui appartenant, situés dans le second district de cette ville, dans le même lieu et mesurant vingt deux pieds sur la rue Ursulines, cent vingt-et-un pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Robertson, entre lesquelles lignes et parallèles sur la ligne du côté de la rue Villeré et sur une ligne du côté de la rue Robertson cent pieds, ensemble cent pieds de profondeur, tel que le dit lot a été acquis par Philippe trente-deux pieds neuf pouces, avec droit de passer dans le fond de deux pieds six pouces, le tout conformément à un plan fait par Bel par Pilie, voyer, daté le 12 février 1890, un double du dit plan est annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessus, tel que le dit terrain a été acquis par achat fait successivement à Euphémie Blanche Pierre de Pradel Villars, par acte fait le 7 avril 1890 pardevant Chas. Pavy, notaire, Livre de transfert 131, folio 438.

Dans lesdits biens et droits ci-dessus décrits.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 juin—9 11 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Trésor Public District.

Jean Perrault vs The Anglo-American Real Estate and Improvement Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,641.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent et toutes les droits, privilèges et appartenances, situé dans l'ancien faubourg Lacoste, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile North St-Francis, Pydras et Ville de Chartres, ensemble, mesurant, chacun 25 pieds 11 pouces de front sur 120 pieds de profondeur, et mesurant ensemble trente deux pieds onze pouces et deux lignes de front sur cent pieds de profondeur et ayant pour voisins d'un côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Veuve Lacoste, et de l'autre côté le lot de Mme Ve